

Document à conserver par les familles

PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER

- **Justificatif de domicile de moins de 3 mois** : (dernière quittance 2022 d'eau ou d'énergie) sur lequel figurent obligatoirement l'adresse de facturation et l'adresse de livraison, uniquement pour les résidents sur la CA3B.
- **Un relevé d'identité bancaire (RIB)**, si la formule de prélèvement automatique a été choisie (uniquement pour les nouveaux prélèvements ou dans le cas de changement de domiciliation bancaire).
Dans ce cas, fournir obligatoirement le mandat de prélèvement SEPA, ci-joint, dûment rempli.
- Photocopie de **l'avis d'imposition 2022 (portant sur les revenus 2021)** et **justificatif récent des prestations perçues de la CAF, pour tous les élèves résidents sur CA3B**. Ces documents sont à fournir dès réception **impérativement avant le 7 octobre 2022**, au Secrétariat.
- **Attestation d'assurance Responsabilité Civile (RC)**
Dans le cadre de la réglementation des établissements publics, tous les élèves inscrits (mineurs ou adultes) à l'Ecole de musique doivent souscrire à une assurance Responsabilité civile. Elle est obligatoire et nominative et doit couvrir toute la période scolaire. La photocopie de ce document est à remettre au Secrétariat **avant le 7 octobre 2022**.
- **Attestation d'assurance en cas de location d'un instrument**
Pour tout instrument loué auprès de l'Ecole de musique, la famille doit souscrire un contrat d'assurance spécifique. Cette attestation est obligatoire et nominative et doit couvrir toute la période scolaire. En l'absence de celle-ci, l'instrument ne pourra être remis à l'élève.
- **Autorisation parentale**
Pour les élèves mineurs inscrits à l'Ecole de musique.

ABSENCES D'ELEVES

Lorsque l'élève est mineur, toute absence à un ou plusieurs cours doit être signalée au Secrétariat par son représentant légal.

Toute absence dépassant 6 semaines consécutives (hospitalisation, échange à l'étranger,...) doit être accompagnée d'un justificatif (certificat médical, attestation d'établissement scolaire).

COMMENT NOUS JOINDRE

Par téléphone : **04 74 25 41 38** du lundi au vendredi de 13h30 à 18h00

Par mail : emm@grandbourg.fr

Ecole de Musique Intercommunale de Montrevel-en-Bresse
Centre Culturel – 66 rue Comte de Montrevel
01340 MONTREVEL-EN-BRESSE
Tél : 04 74 25 41 38
Courriel : emm@grandbourg.fr

PRATIQUES COLLECTIVES

- Ensemble vocal
- Batucada
- Musique de chambre
- Orchestre junior "Les Zikmuciens"
- Musique Actuelles (Niveau 1 et 2)
- Sociétés musicales

Horaire d'ouverture du secrétariat en période scolaire

Du lundi au vendredi de 13h30 à 18h00

Tel : 06.76.25.61.38

Email : emm@grandbourg.fr

Inscriptions auprès du secrétariat

- Du 21 juin au 1er juillet 2022 de 13h30 à 18h00

- Le 2 juillet 2022 de 9h00 à 12h

- Du 5 au 22 juillet 2022 de 10h00 à 17h00

- et Lundi 5, Mardi 6, Mercredi 7 septembre 2022 de 13h30 à 19h00

Reprise des cours

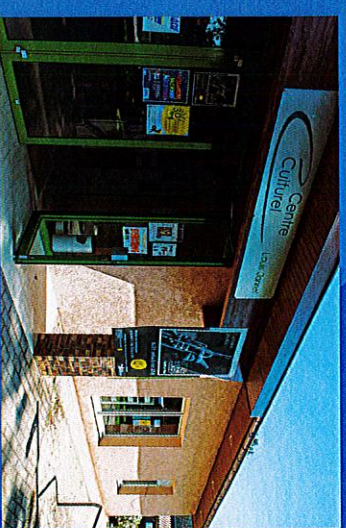
Lundi 12 septembre

ANNEE
SCOLAIRE
2022-2023

ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE DE MONTREVEL-EN-BRESSE



Ecole de Musique Intercommunale
66 rue du Comte de Montrevel
01340 Montrevel-en-Bresse
Tel : 04 74 25 41 38
E-mail : emm@grandbourg.fr



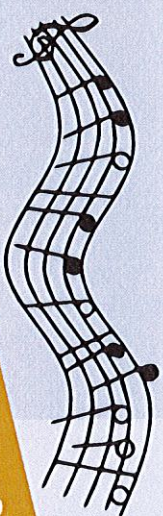
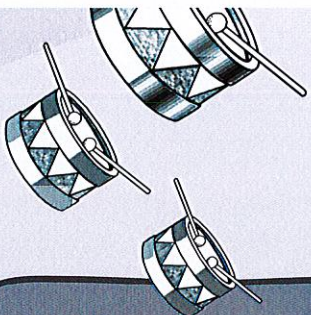
Pour les enfants de 5 à 6 ans



**EVIL
MUSICAL**
(cs mat.)

**INITIATION
ET
DECOUVERTE**
(cp)

ATELIERS :
- Rythmique
- Instrumental
- M.A.O.
(Musique Assistée par Ordinateur)



**FORMATION
MUSICALE**

- Enfants
(à partir de 7 ans)
- Adolescents
- Adultes



**FORMATION
INSTRUMENTALE**



Hautbois

Flûte traversière
Clarinete
Saxophone

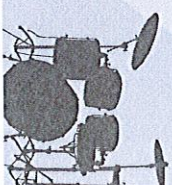
Piano
Piano Numérique
Accordéon



Trompette
Trombone
Tuba

Chant

Batterie
Guitare
Guitare basse



Horaires de Formation Musicale

Eveil musical	Mardi	De 17h15 à 18h00
Découverte et Initiation instrumentale	Lundi	De 17h15 à 18h00
Formation musicale 1.1	Lundi (ados) ou Mardi ou Mercredi	De 18h00 à 19h00 De 17h00 à 18h30 De 13h30 à 15h00
Formation musicale 1.2	Mardi ou Mercredi	De 18h00 à 19h30 De 14h30 à 16h00
Formation musicale 1.3	Lundi ou Mercredi	De 17h00 à 18h00 De 16h00 à 17h00
Formation musicale 1.4	Mercredi ou Jeudi	De 16h00 à 17h00 De 17h30 à 18h30
Formation musicale 2.1	Mercredi	De 18h00 à 19h00
Formation musicale 2.2	Mercredi	De 18h00 à 19h00
Formation musicale 2.3	Mardi	De 18h00 à 19h00
Atelier rythmique	Mercredi	De 15h30 à 16h30
Atelier MAO	Mercredi	De 18h15 à 19h15
Atelier instrumental	Samedi	De 10h00 à 11h00
Formation musicale Adultes débutants	Lundi	De 19h00 à 20h00
Formation musicale Adultes avancés	Jeudi	De 18h30 à 19h30

Ensemble	Instruments requis	Niveau instrumental (indicatif)	Enseignant	Durée	Fréquence et/ou Horaire
Orchestre « Les Zik-muciens »	Tous	Cycle 1 (de 1C3 à 2C1)	Laurent PAQUELIER	1h	Mercredi de 17h00 à 18h00
Batucada « Samba Tonic »	Percussionnistes (ouvert aux autres instrumentistes)	Cycles 1 et 2	Jean-Jérôme KIELAR	1h	Sessions tout au long de l'année.
Ensemble vocal	Chanteurs ados-adultes (ouvert à d'autres instrumentistes, après rencontre avec l'enseignante)		Séverine JEQUIER	1h	Sessions tout au long de l'année
Musiques Actuelles Niveau 1	Tous		Rémi SALAÜN	1h	Samedi de 13h00 à 14h00
JD Space (Musiques Actuelles niveau 2)	Tous		Eric DIOCHON	1h30	Samedi de 10h00 à 11h30
Union Musicale d'Attignat	Vents et Percussions	Cycle 2	Vincent GOVINDIN	2h00	Vendredi de 20h30 à 22h30
Lyre Bressane de Foissiat	Vents et Percussions	Cycle 2	Raphaël MATARIN	2h00	Vendredi de 20h30 à 22h30
Union Musicale de Montrevel	Vents et Percussions	Cycle 2	Anne Den HARTOG	2h00	Vendredi de 20h30 à 22h30
Avenir Saindidois	Cuivres et Percussions	Cycle 2	Karly BEREZIAT	2h00	Samedi de 17h00 à 19h00
Musique de chambre	Tous	A partir de Cycle 2	Plusieurs enseignants	1h00	En fonction des inscriptions

ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE DE MONTREVEL-EN-BRESSE

DROITS DE SCOLARITE - Année 2022-2023

PARCOURS PEDAGOGIQUES MUSIQUE		Tranches de déduction						
		Tarif applicable aux élèves mineurs des communes de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse. Pour les élèves mineurs des communes extérieures à la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse, le tarif appliqué sera celui de la tranche 7, auquel s'ajoute un droit forfaitaire de 40 € <u>par élève</u> .						
		1	2	3	4	5	6	7
Tarifs modulés en fonction de la tranche de déduction		70%	60%	45%	25%	10%	5%	-
Tarif A :								
<i>Evenl, parcours découverte, formation musicale seule, musique de chambre.</i>								
1er enfant	56 €	74 €	102 €	139 €	167 €	176 €	185 €	
2ème enfant	42 €	56 €	76 €	104 €	125 €	132 €	139 €	
3ème enfant	36 €	48 €	66 €	90 €	108 €	114 €	120 €	
4ème enfant	31 €	41 €	56 €	76 €	92 €	97 €	102 €	
Tarif B :								
<i>Initiation Instrumentale</i>								
1er enfant	79 €	106 €	145 €	198 €	238 €	251 €	264 €	
2ème enfant	59 €	79 €	109 €	149 €	178 €	188 €	198 €	
3ème enfant	51 €	69 €	94 €	129 €	154 €	163 €	172 €	
4ème enfant	44 €	58 €	80 €	109 €	131 €	138 €	145 €	

	1	2	3	4	5	6	7
Tarifs modulés en fonction de la tranche de déduction	70%	60%	45%	25%	10%	5%	-

Tarif C :

Deuxième instrument : enfant et adulte, élève inscrit au Conservatoire du Grand-Bourg-en-Bresse, élève inscrit en Formation Musicale dans l'une des neuf écoles de musique associatives de GBA

1er enfant	112 €	149 €	205 €	280 €	336 €	354 €	373 €
2ème enfant	84 €	112 €	154 €	210 €	252 €	266 €	280 €
3ème enfant	73 €	97 €	133 €	182 €	218 €	230 €	242 €
4ème enfant	62 €	82 €	113 €	154 €	185 €	195 €	205 €
Tarif D :							

Parcours diplômant (PAD), parcours accompagné (PAC)

1er enfant	192 €	256 €	351 €	479 €	575 €	607 €	639 €
2ème enfant	144 €	192 €	264 €	359 €	431 €	455 €	479 €
3ème enfant	125 €	166 €	228 €	312 €	374 €	395 €	415 €
4ème enfant	105 €	141 €	193 €	264 €	316 €	334 €	351 €

Tarif E :

Ensembles de pratique collective (Choeur d'enfants, Ensemble Vocal, Orchestre les Zikmuciens, Batucada, groupe de Musique Actuelle Junior, The JD Space), Musicien amateur souhaitant intégrer un projet artistique

1er enfant	28 €	37 €	51 €	69 €	83 €	87 €	92 €
2ème enfant	21 €	28 €	38 €	52 €	62 €	66 €	69 €
3ème enfant	18 €	24 €	33 €	45 €	54 €	57 €	60 €
4ème enfant	15 €	20 €	28 €	38 €	46 €	48 €	51 €

Un droit forfaitaire de 40 € s'ajoute à l'ensemble des tarifs pour les élèves extérieurs à la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse

RAPPEL IMPORTANT : En cas de désistement postérieur au 7 octobre 2022, le montant de l'intégralité des droits sera exigé

Tranches de déduction :	1	2	3	4	5	6	7
Calcul de la tranche de déduction = [Revenu imposable, divisé par 12 + Allocations familiales mensuelles] divisé par le nombre de parts fiscales.	< 492.71 €	492.71 € à 645.91 €	645.92 € à 793.52 €	793.53 € à 904.48 €	904.49 € à 1097.90 €	1097.91 € à 1285.73 €	> 1285.73 €